

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS parquet protection de vitrification

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché


Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : HGS parquet protection de vitrification
Utilisation du produit : Protège les parquets vernis contre les rayures, l'usure et les salissures tenaces.

Identification de la société/entreprise

Producteur : HG International b.v. **No de téléphone:** : +31 (0)36 54 94 700
Adresse : Damsluisweg 70 **Fax** : +31 (0)36 54 94 744
1332 EJ Almere **Interne:** : www.hginternational.com
Pays : The Netherlands
Importateur : MARTEC HANDELS AG
Adresse : Seestrasse 199
CH-8820 Wädenswill

No de téléphone: : +41.1.783.95.30/31 **Fax** : +41.1.783.95.49
Pays : Suisse

 **Numéro d'appel d'urgence** : Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum
+41.01.251.51.51 24-h-Notfallnummer 145

2. Information sur les composants

Substance/préparation : Préparation

Nom des ingrédients	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification
Suisse				
Détrempe modifiée malenresin	8050-28-0	232-480-4	1 - 5	Xi; 36/37/38
Éther de diéthylène glycol monoéthylique	111-90-0	203-919-7	1 - 5	Xi; 36
(2- méthoxyméthylé- thoxy)propanol	34590-94-8	252-104-2	1 - 5	Non classé.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

3. Identification des dangers

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS parquet protection de vitrification

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.
- Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : Employer un agent extincteur approprié pour étouffer les foyers d'incendie avoisinants.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Aucun danger particulier.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit et le placer dans un récipient hermétique imperméable à l'eau aux fins d'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS parquet protection de vitrification

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le contenant d'origine.
- Utilisations spécifiques** : Non disponible.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom des ingrédients

Limites d'exposition professionnelle

Suisse

(2- méthoxyméthylé- thoxy)propanol

SUVA (Suisse, 11/2004). Notes: valeur non-provisoire

Kurzzeitgrenzwerte: 300 mg/m³ 15 minute(s). Forme: Toutes formes

Kurzzeitgrenzwerte: 50 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes formes

MAK: 300 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes formes

MAK: 50 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes formes

Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

: Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

Protection respiratoire

: Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.

Protection des mains

: Gants en caoutchouc butylique. Perméable temps >= 8 heures:

Protection des yeux

: lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux

Protection de la peau

: Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

Apparence

État physique

: Liquide.

Couleur

: Blanc.

Odeur

: Caractéristique.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH

: 9.1 (Conc. (% poids/poids): 100) [Basiq.].

Point de fusion

: Peut commencer à se solidifier à 140 à 160°C (284 à 320°F) selon les données de:
Détrempe modifié malenresin
. Moyenne pondérée: 1.51°C (34.7°F)

Point d'ébullition

: La plus basse valeur connue est 100°C (212°F) (L'eau). Moyenne pondérée: 106.58°C (223.8°F)

Point d'éclair

: Non applicable.

Inflammabilité (solides, gaz)

: Non applicable.

Date d'édition

27-10-2005.

Version

5.02

Page 3 de 7

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS parquet protection de vitrification

Caractéristiques d'explosivité	: Non disponible.
Propriétés oxydantes	: Non disponible.
Densité relative	: 1.025 g/ml (20°C / 68°F)
Solubilité	: Facilement soluble dans méthanol, éther diéthylique, acétone. Soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.
Viscosité	: Dynamique: La plus haute valeur connue est 1034 cP (Détrempé modifié malenresin)) Moyenne pondérée: 419.15 cP
Taux d'évaporation (butyl-acétate = 1)	: La plus haute valeur connue est 0.02 (Éther de diéthylène glycol monoéthylique) Moyenne pondérée: 0.02 comparé à Acétate de butyle.

Autres informations

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité	: Le produit est stable.
Conditions à éviter	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières à éviter	: Réactif avec agents oxydants, les acides, les alcalins.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec les yeux	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité aiguë

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Test</u>	<u>Résultat</u>	<u>Voie</u>	<u>Espèces</u>
Détrempé modifié malenresin	DL50	>2000 mg/kg	Orale	Rat
Éther de diéthylène glycol monoéthylique	DL50	3620 mg/kg	Orale	Lapin
	DL50	8500 mg/kg	Cutané	Lapin
	DL50	6000 mg/kg	Cutané	Rat
(2- méthoxyméthylé- thoxy)propanol	DL50	5135 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	9500 mg/kg	Cutané	Rat
	DL50	9500 mg/kg	Cutané	Lapin

Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Organes cibles	: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, système nerveux central (SNC), oeil, lentille ou cornée.

Effets nocifs divers	: Non disponible.
-----------------------------	-------------------

Date d'édition

27-10-2005.

Version

5.02

Page 4 de 7

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS parquet protection de vitrification

12. Informations écotoxicologiques

Données sur l'écotoxicité

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Espèces</u>	<u>Période</u>	<u>Résultat</u>
Éther de diéthylène glycol monoéthylique	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	9650 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	>10000 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	13400 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	13900 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	21400 mg/l
(2- méthoxyméthylé- toxy)propanol	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	26500 mg/l
	PIMEPHALES PROMELAS (CL50)	48 heure(s)	>10000 mg/l

Effets nocifs divers

Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Il faudra éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Classification des déchets : Non applicable.

: Non disponible.

Déchets Dangereux : A la connaissance du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive 91/689/CEE.

:

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		Remarques Conserver à l'abri du gel
Classe ADN	Non réglementé.	-	-	-		Remarques Conserver à l'abri du gel
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-		Remarques Keep in frostfree area
Classe IATA-DGR	Non réglementé.	-	-	-		Remarques Conserver à l'abri du gel

Date d'édition

27-10-2005.

Version

5.02

Page 5 de 7

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS parquet protection de vitrification

15. Informations réglementaires

Réglementation de l'Union Européenne

- Phrases de risque** : Ce produit n'est pas classifié selon les règlements de l'Union européenne.
- Phrases de sécurité** : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Utilisation du produit** : Non classifié et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.
- Produit de consommation.
- Avertissements supplémentaires** : Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.
- Classification statistique de la CEE (code douanier)** : 32089091
- Information sur l'identification des composants** : conservateurs: (ethylenedioxy)dimethanol, 1,3-bis(hydroxyméthyl)urea, [2-(2-butoxyethoxy)ethoxy]methanol, Benzisothiazolinone, Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone.

Réglementations nationales

Suisse

- Classe LRV (Ta-Luft)** : Non disponible.
- Classe de toxicité** : Libre
- OFSP** : 92476
- Teneur en COV** : Exonéré.

16. Autres informations

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse : R36- Irritant pour les yeux.
R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse : Xi - Irritant

Autres informations : Non disponible.

Commentaires lors de la révision : Non disponible.

Historique

- Date d'impression** : 27-10-2005.
- Date d'édition** : 27-10-2005.
- Date de publication précédente** : Aucune validation antérieure.
- Version** : 5.02
- Vérfié par T. Rutgers.

Avis au lecteur



Cette fiche toxicologique a été préparée conformément à la
Directive 91/155/EC de l'UE modifiée par la Directive
2001/58/EC



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS parquet protection de vitrification

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Version 5.02

Page 7 de 7